

Les Québécois âgés de 15 à 29 ans sont-ils plus exposés aux contraintes physiques en milieu de travail que leurs aînés?

Des résultats tirés de l'*Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*

Hélène Camirand et Mikaël Berthelot¹

Le terme « contrainte physique » réfère aux facteurs biomécaniques (notamment le travail répétitif ou la manipulation de charges lourdes) pour lesquels une relation avec diverses lésions musculosquelettiques a été démontrée². Les accidents au travail sont plus fréquents lorsque les personnes sont soumises à un cumul de contraintes physiques, à la précarité et à l'insécurité d'emploi ainsi qu'à des conditions organisationnelles et à des exigences de travail difficiles³. Ces résultats de l'*Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail* (EQCOTESST) réalisée en 2008 corroborent ceux d'une autre étude québécoise, tirée de l'*Enquête sociale et de santé* de 1998, qui a montré que les personnes exposées

à un grand nombre de contraintes physiques subissaient des accidents du travail en plus grande proportion⁴.

Les contraintes physiques ont ainsi des conséquences qui se mesurent en troubles musculosquelettiques (TMS) et en blessures accidentelles ou attribuables à des mouvements répétitifs. Or, les conséquences des blessures au travail perdurent bien au-delà de l'accident de travail⁵ en plus d'avoir des coûts sociaux.

Les données administratives constituent une information limitée pour évaluer le nombre de travailleurs accidentés. Les indemnités versées aux personnes concernées ont pour effet de sous-estimer ces coûts puisque les données de l'EQCOTESST ont montré que moins de 20 % de la

population en emploi qui s'est absentée du travail en raison de douleurs liées à des troubles musculosquelettiques l'a déclaré à la CNESST⁶. Les données d'enquête donnent une autre perspective à l'ampleur des blessures subies au travail par la population québécoise. Elles permettent non seulement une estimation des blessures et des TMS, mais également d'en connaître un peu plus sur la contribution des contraintes physiques du travail à ces lésions et sur les inégalités de santé qui en découlent.

Quel est le portrait des jeunes travailleuses et travailleurs de 15 à 29 ans sur le plan des contraintes physiques et de leurs conséquences? Pour le dresser, il faut certainement se baser sur leur place sur le marché de l'emploi et sur leurs conditions de travail.

1. Les auteurs tiennent à remercier Monique Bordeleau, Patricia Caris et Ghyslaine Neill pour leurs commentaires.
2. NATIONAL RESEARCH COUNCIL (2001), *Panel on Musculoskeletal Disorders and Social Sciences and Education. Musculoskeletal Disorders and the Workplace: low back and upper extremities*, Washington DC, National Academy Press, 472 p.
3. M. VÉZINA et autres (2011), *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, 986 p.
4. M. GERVAIS, P. MASSICOTTE et D. CHAMPOUX (2006), *Conditions de travail, de santé et de sécurité des travailleurs du Québec*, Études et recherches, rapport R-449, Montréal, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 133 p.
5. X.S. DONG et autres (2015), "Long-term health outcomes of work-related injuries among construction workers – findings from the National Longitudinal Survey of Youth", *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 58, n° 3, p. 308-318.
6. STOCK et autres (2014), "Underreporting work absences for nontraumatic work-related musculoskeletal disorders to worker's compensation: results of a 2007-2008 survey of the Quebec working population", *American Journal of Public Health*, vol. 104, n° 3, p. e94-e101.

À propos de l'enquête

L'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015 a été menée par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'EQSP est une enquête transversale, répétée tous les six ans, qui vise à recueillir des renseignements sur les habitudes de vie, l'état de santé physique et mentale, et certains déterminants de la santé de la population âgée de 15 ans et plus vivant en ménage privé. En 2014-2015, 45 760 personnes de 17 régions sociosanitaires ont participé à l'enquête et de ce nombre, 26 124 ont répondu à la section sur le travail.

Population visée

La population visée dans cet article correspond à celle occupant un emploi actuellement. Les personnes absentes temporairement de leur emploi pour diverses raisons (congrés, vacances, maladie, soins à donner aux enfants, etc.) font partie de la population en emploi. Les résultats portent sur les travailleurs salariés et les travailleurs autonomes.

Limites des données

Les données ne permettent pas de connaître depuis combien de temps la personne occupe son emploi, ce qui peut être une limite dans les analyses de certaines blessures au travail.

Depuis plus de 20 ans, les jeunes sont plus présents sur le marché du travail. Le taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans a augmenté de 66 % à 74 % entre 1996 et 2012; c'est le groupe des 15-19 ans qui a connu la plus forte hausse⁷. D'après les données de l'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*, 38 % des jeunes du secondaire occupent un emploi rémunéré pendant l'année scolaire⁸.

Des aspects positifs se dégagent de l'expérience de travail, tels que l'apprentissage de la ponctualité, le développement d'un sens des responsabilités, la gestion de l'argent ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences. Pourtant, les étudiants qui travaillent de longues heures auront tendance à moins persévérer dans leurs études, et sont plus

susceptibles de manquer de sommeil, de faire moins d'activité physique, de fumer et de consommer des drogues⁹. Ils sont aussi plus à risque de subir des blessures au travail¹⁰.

Les jeunes sont plus présents dans les services, les métiers de la vente et les professions élémentaires, comme celles de manœuvres dans le secteur de la transformation. Ces professions cumulant de multiples contraintes entraînent plus d'inconvénients, tels que le stress au travail et une exposition à des risques pour la santé (ergonomiques, psychologiques, biologiques, chimiques ou ambiants)¹¹.

Les jeunes seraient ainsi plus exposés aux contraintes physiques et organisationnelles. Compte tenu de cette surexposition et du lien établi entre le cumul

de contraintes et le risque de subir un accident, cette population est plus vulnérable.

Dans la présente étude, qui s'appuie sur les données de l'*Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015* (EQSP), nous nous attarderons aux contraintes physiques auxquelles les jeunes en emploi sont exposés, puis aux conséquences que sont les troubles musculosquelettiques et les blessures. Les analyses permettront d'établir des liens entre les contraintes physiques et les caractéristiques sociodémographiques, les caractéristiques des emplois occupés et les conditions de travail. Des comparaisons avec les travailleurs de 30 ans et plus permettront de mettre en évidence la vulnérabilité des plus jeunes.

7. Ces données proviennent de l'*Enquête sur la population active, 2012*, de STATISTIQUE CANADA et ont été adaptées par l'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC dans : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014), *Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans, 1996 à 2012*, Québec, L'Institut, 188 p.

8. M. BERTHELOT et I. TRAORÉ (2016), « Le travail rémunéré pendant les études et la santé mentale des jeunes : le nombre d'heures travaillées compte », *Zoom santé*, n° 58, juin, Institut de la statistique du Québec, 13 p.

9. D.H. WEGMAN et L.K. DAVIS (1999), "Protecting youth at work", *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 36, n° 5, p. 579-583.

10. L. LABERGE et autres (2011), *Santé et sécurité des étudiants qui occupent un emploi durant l'année scolaire. Les effets du cumul d'activités et de contraintes de travail*. Études et recherches, rapport R-705. Montréal, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 131 p.

11. FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL (2015), *Improving conditions in occupations with multiple disadvantages*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 132 p.

Un regroupement par type de région invite à considérer l'emploi et les conditions de travail sous un nouvel éclairage. Nous observerons ainsi certaines disparités entre les jeunes travaillant dans les régions « ressources », les régions « manufacturières » et les régions « urbaines »¹².

Nous dresserons dans un premier temps un bref portrait de l'emploi chez les jeunes de 15 à 29 ans, en comparant leurs conditions de travail avec celles de leurs aînés.

SITUATION DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Plus des deux tiers des 15-29 ans ont un emploi rémunéré

D'après les données de l'EQSP 2014-2015, environ 68 % des jeunes Québécois de 15 à 29 ans ont un emploi rémunéré, la proportion augmentant de 46 % chez les 15-19 ans à 84 % chez les 25-29 ans (figure 1). Globalement, la proportion des jeunes de 15 à 29 ans en emploi est similaire chez les hommes et les femmes. Cependant, si les filles de 15 à 19 ans occupent un emploi en plus grande proportion que les garçons du même âge (50 % c. 43 %), chez les 25-29 ans, ce sont les hommes qui sont davantage sur le marché du travail (87 % c. 82 %) (données non illustrées).

Les jeunes en emploi sont proportionnellement moins nombreux en région urbaine

En se basant sur le découpage proposé dans le *Portrait économique des régions du Québec* (voir encadré à la page suivante), on observe que les jeunes de 15 à 29 ans habitant en région urbaine sont proportionnellement moins nombreux à travailler que ceux résidant dans les régions ressources et manufacturières (soit 64 % contre respectivement 71 %

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

La précarité de l'emploi est plus marquée chez les jeunes de 15 à 29 ans :

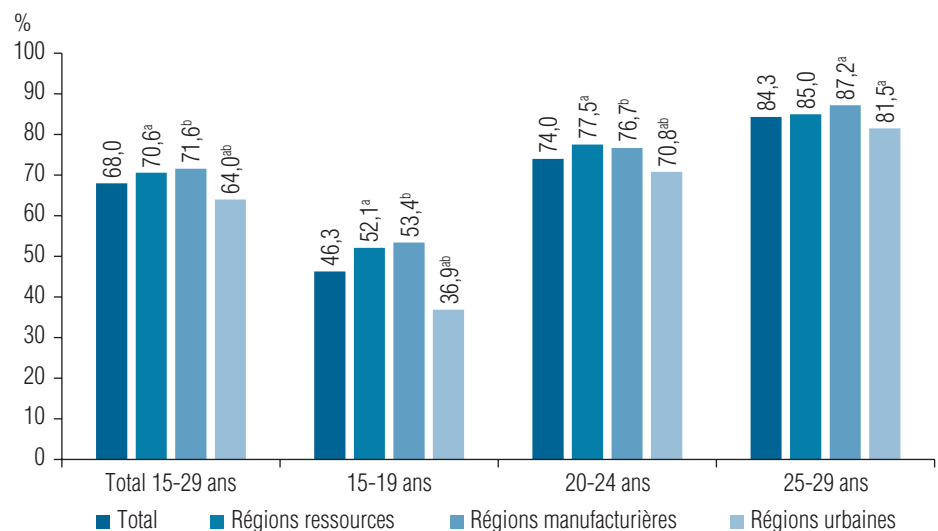
- Ils sont plus nombreux en proportion à avoir un statut temporaire que leurs aînés (31 % c. 14 %) et à travailler à temps partiel, soit près d'un tiers (32 %), comparativement à 9 % des 30 ans et plus.
- Un travailleur de 15 à 29 ans sur 5 (20 %) occupe plus d'un emploi rémunéré, comparativement à 15 % des 30 ans et plus.

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans, les différences les plus marquées en fonction du sexe sont observées lorsque l'on considère le type de profession et le secteur d'activité :

- Les hommes occupent davantage que les femmes des emplois manuels (40 % c. 12 %) et sont plus nombreux dans les secteurs de la construction (11 % c. 0,6 %) et de la fabrication (10 % c. 4,2 %).
- Les femmes de 15 à 29 ans sont plus souvent employées dans les services (94 % c. 76 %) et occupent davantage des professions de type non manuel (39 % c. 30 %) et mixte (50 % c. 30 %).
- Les jeunes femmes sont plus susceptibles de cumuler plus d'un emploi (23 % c. 17 %).

Référence : tableaux complémentaires A.1 et A.2, p. 11

Figure 1
Travailleurs de 15 à 29 ans selon la région de résidence et l'âge, Québec, 2014-2015



a, b Pour un groupe d'âge donné, le même exposant exprime une différence significative entre les régions au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

12. Ce découpage selon la structure économique et les conditions de développement provient de : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017), *Portrait économique des régions du Québec : Présentation des régions*, [En ligne], p. 10. [www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/portrait_socio_econo.pdf] (Consulté le 19 octobre 2017).

RÉPARTITION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE SELON TROIS TYPES DE RÉGIONS

Les régions ressources regroupent 7 % de la population québécoise, les régions manufacturières, 50 % et les régions urbaines, 43 %¹. La répartition est la même pour les travailleurs de 15 à 29 ans.

Régions ressources (RSS)	Régions manufacturières (RSS)	Régions urbaines (RSS)
1- Bas-Saint-Laurent (1)	2- Saguenay–Lac-Saint-Jean (2)	3- Capitale-Nationale (3)
8- Abitibi-Témiscamingue (8)	4- Mauricie (4)	6- Montréal (6)
9- Côte-Nord (9)	5- Estrie (5)	7- Outaouais (7)
10- Nord-du-Québec (10)	12- Chaudière-Appalaches (12)	13- Laval (13)
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	14- Lanaudière (14)	
10- Nunavik (17)	15- Laurentides (15)	
10-Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)	16- Montérégie (16)	
	17- Centre-du-Québec (4)	

1. *Portrait économique des régions du Québec*, 2016: découpage des régions administratives selon la structure économique et les conditions de développement. Le numéro de la région administrative précède son nom et son numéro de région sociosanitaire est entre parenthèses.

Il est à noter que la région sociosanitaire (RSS) 17 (Nunavik) ne fait pas partie de l'échantillon de l'EQSP.

et 72%). Cette tendance est particulièrement marquée chez les 15-19 ans et les 20-24 ans (figure 1). On observe une situation différente chez les 30 ans et plus, puisque ces derniers occupent un emploi dans une proportion moindre lorsqu'ils habitent en région ressource (54 % comparativement à 60 % dans les régions manufacturières et urbaines) (données non illustrées).

EXPOSITION AUX CONTRAINTES PHYSIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL

Les jeunes travailleurs sont plus exposés aux contraintes physiques

Environ 30 % des travailleurs de 15 à 29 ans sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques, soit davantage que les 30 ans et plus (20 %),

comme le montrent les données du tableau 1.1. Les deux contraintes les plus répandues au travail sont la posture debout prolongée et les gestes répétitifs des mains et des bras, qui concernent respectivement 48 % et 38 % des 15-29 ans. Pour chacune des contraintes mesurées dans l'enquête, ce sont les jeunes qui sont les plus exposés, sauf pour les vibrations provenant de grosses machines, où la proportion est similaire chez les 30 ans et plus.

NIVEAU D'EXPOSITION À DES CONTRAINTES PHYSIQUES DU TRAVAIL

Indice mesurant le nombre de contraintes auxquelles la personne fait face, ainsi que la fréquence d'exposition à six contraintes physiques ou biomécaniques : (1) gestes répétitifs des mains ou des bras, (2) efforts en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement, (3) manipulation de charges lourdes, (4) vibrations des mains ou des bras, (5) vibrations de tout le corps et (6) travail debout sans possibilité de s'asseoir. Une personne est exposée à une contrainte si elle a répondu y être exposée « tout le temps » ou « souvent ». Elle travaille debout sans possibilité de s'asseoir si elle travaille debout les trois quarts du temps ou tout le temps sans possibilité de s'asseoir. L'indice du niveau élevé tient compte du cumul de contraintes et de l'intensité de l'exposition en accordant plus de poids aux réponses « tout le temps », « souvent » et « à l'occasion ».

L'exposition aux gestes répétitifs touche autant les travailleuses de 15 à 29 ans que celles de 30 ans et plus, tout comme les vibrations des mains et des bras et les vibrations de tout le corps provenant de machines (données non illustrées).

Plus les travailleurs sont jeunes, plus ils sont susceptibles de faire face à un niveau élevé de contraintes ; la proportion atteint 37 % chez les 15-19 ans, puis diminue à 30 % chez les 20-24 ans et à 25 % chez les 25-29 ans. Le travail debout sans possibilité de s'asseoir et l'exposition à des gestes répétitifs touchent particulièrement les jeunes de 15 à 19 ans (tableau 1.2).

Les hommes de 15 à 29 ans subissent davantage les contraintes physiques du travail que les femmes du même âge

La proportion des travailleurs masculins de 15 à 29 ans qui sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques atteint 38 %, comparativement à 21 % des jeunes travailleuses (figure 2). Cependant, celles-ci sont tout aussi soumises aux gestes répétitifs et à la posture debout que les hommes.

D'ailleurs, à partir de 30 ans, les femmes deviennent plus exposées aux gestes répétitifs que les hommes (40 % c. 31 % ; données non illustrées). Le travail debout sans possibilité de s'asseoir est, lui, plus prépondérant chez les hommes à partir de 30 ans (39 %), mais demeure une contrainte pour pas moins d'une femme sur 3 dans ce groupe d'âge (données non illustrées).

Tableau 1.1

Exposition à des contraintes physiques du travail selon l'âge, population de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Québec, 2014-2015

	15 à 29 ans	30 ans et plus
	%	
Niveau élevé de contraintes physiques	29,5 ^a	19,9 ^a
Gestes répétitifs des mains et des bras	38,0 ^a	35,0 ^a
Efforts en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement	25,4 ^a	20,8 ^a
Manipulation de charges lourdes	20,2 ^a	12,7 ^a
Vibrations des mains ou des bras provenant d'outils à main	8,9 ^a	6,6 ^a
Vibrations de tout le corps provenant de grosses machines, de véhicules ou du sol	5,6	5,1
Travail debout de façon prolongée sans possibilité de s'asseoir	47,7 ^a	36,2 ^a

a Pour une contrainte donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Tableau 1.2

Exposition à des contraintes physiques du travail selon l'âge, travailleurs de 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
	%		
Niveau élevé de contraintes physiques	37,1 ^a	29,9 ^a	24,8 ^a
Gestes répétitifs des mains et des bras	43,4 ^{a,b}	36,5 ^a	36,3 ^b
Efforts en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement	28,5	25,0	24,1
Manipulation de charges lourdes	22,1 ^a	22,5 ^b	17,1 ^{a,b}
Vibrations des mains ou des bras provenant d'outils à main	7,6	9,4	9,3
Vibrations de tout le corps provenant de grosses machines, de véhicules ou du sol	4,2 [*]	5,6	6,3
Travail debout de façon prolongée sans possibilité de s'asseoir	55,6 ^a	48,4 ^a	38,1 ^a

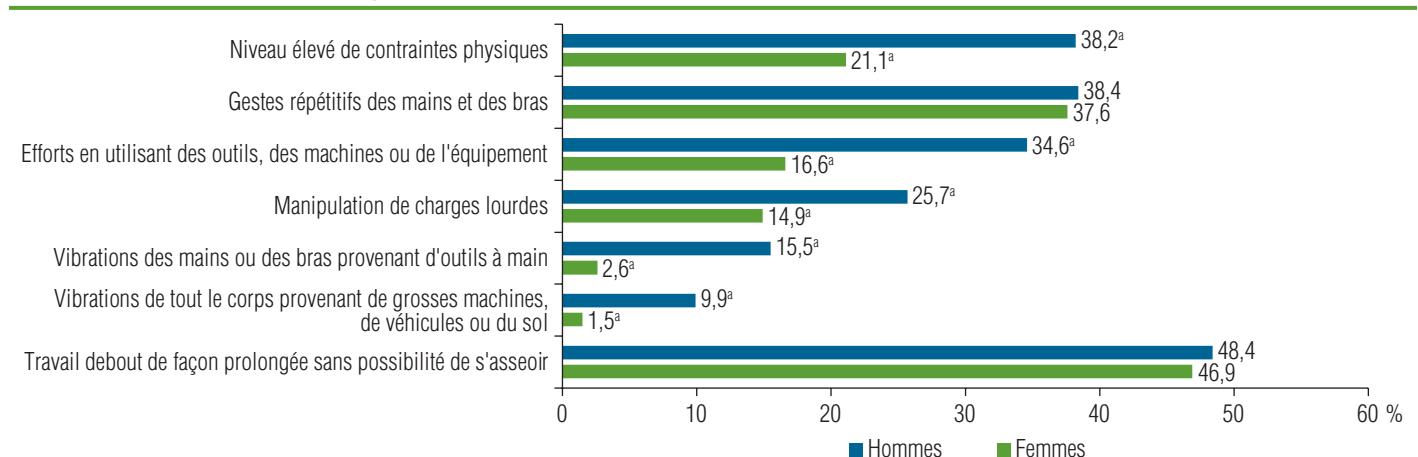
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a,b Pour une contrainte donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Figure 2

Exposition à des contraintes physiques du travail selon le sexe, travailleurs de 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015



a Pour une contrainte donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les sexes au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Le type de profession et le secteur d'activité économique sont associés aux contraintes physiques du travail

Environ 62 % des travailleurs de 15 à 29 ans ayant un emploi manuel font face à un niveau élevé de contraintes physiques, comparativement à 29 % des jeunes occupant un emploi de type mixte et à 7 % de ceux dont le métier est non manuel. La proportion atteint les deux tiers (66 %) chez les hommes dont la profession est de type manuel. Dans le secteur primaire et le secteur de la construction, environ 7 jeunes sur 10 sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques, les proportions atteignant respectivement 77 % et 73 % chez les hommes de 15 à 29 ans (tableau 2).

Tableau 2

Exposition à un niveau élevé de contraintes physiques du travail selon différentes caractéristiques de l'emploi et le sexe, travailleurs de 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015

	15 à 29 ans		
	Total	Hommes	Femmes
	%		
Total	29,5	38,2^A	21,2^A
Secteur d'activité économique			
Secteur primaire	69,9 ^a	76,7 ^a	54,6 ^{*a}
Construction	70,7 ^b	73,3 ^b	26,4 ^{**}
Fabrication	50,3 ^{a,b}	56,8 ^{a,b}	34,8 ^{*b}
Services	24,1 ^{a,b}	29,2 ^{a,b}	20,1 ^{a,b}
Type de profession			
Manuel	61,6 ^a	65,7 ^a	47,7 ^a
Non manuel	6,8 ^a	7,3 ^a	6,5 ^{*a}
Mixte	28,7 ^a	32,3 ^a	26,6 ^a

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

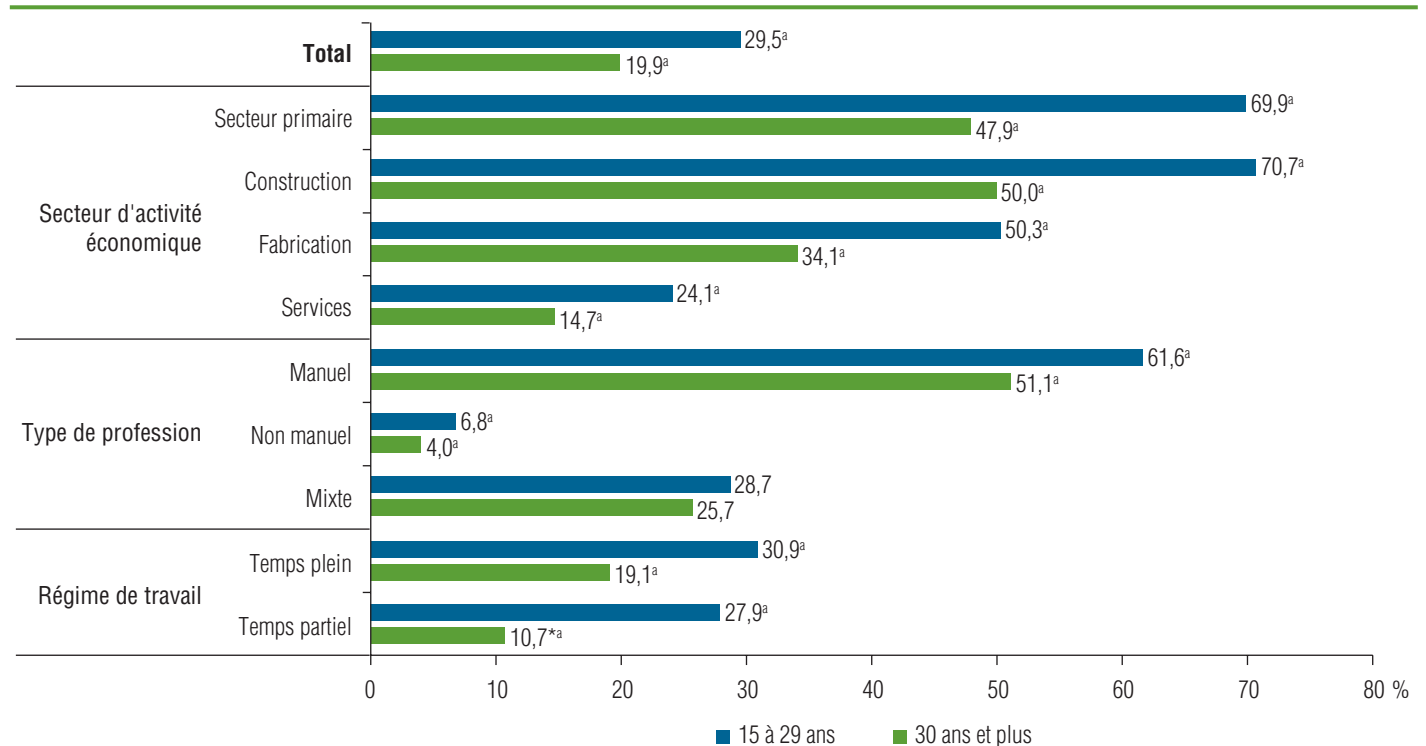
A Exprime une différence significative entre les hommes et les femmes au seuil de 0,05.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les catégories pour une même colonne au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Figure 3

Exposition à un niveau élevé de contraintes physiques du travail selon l'âge et différentes caractéristiques de l'emploi, population de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Québec, 2014-2015



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Quels que soient le type de profession, le secteur d'activité économique ou le régime de travail (temps plein ou partiel), les jeunes de 15 à 29 ans sont plus exposés à un niveau élevé de contraintes physiques au travail que les plus âgés, à l'exception de ceux qui exercent un métier mixte, où la proportion est similaire (figure 3).

L'exposition à un niveau élevé de contraintes physiques du travail est associée au type de région habité par les personnes en emploi

Étant donné les types d'emploi prédominants selon les régions, il n'est pas surprenant de constater que les travail-

leurs habitant en région urbaine sont moins exposés que ceux vivant dans les régions ressources et manufacturières, et ce, qu'il s'agisse des jeunes ou des plus âgés (figure 4).

Cette association entre les contraintes physiques et la région est particulièrement présente pour la sous-population masculine de 15 à 29 ans. Comme on le constate dans la figure 4, près de la moitié des jeunes travailleurs (49 %) qui habitent en région ressource sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques au travail. Les travailleurs des régions urbaines sont les moins touchés (30 %). Chez les femmes, cependant,

l'exposition aux contraintes physiques n'est pas associée à la région habitée (figure 4).

Quelques contraintes biomécaniques sont plus fréquentes chez les jeunes qui travaillent dans les régions ressources et manufacturières

Les vibrations de tout le corps provenant de grosses machines, les vibrations des mains et des bras, les efforts en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement et la manipulation de charges lourdes sont des contraintes que subissent davantage les jeunes en emploi dans les régions ressources et manufacturières (tableau 3).

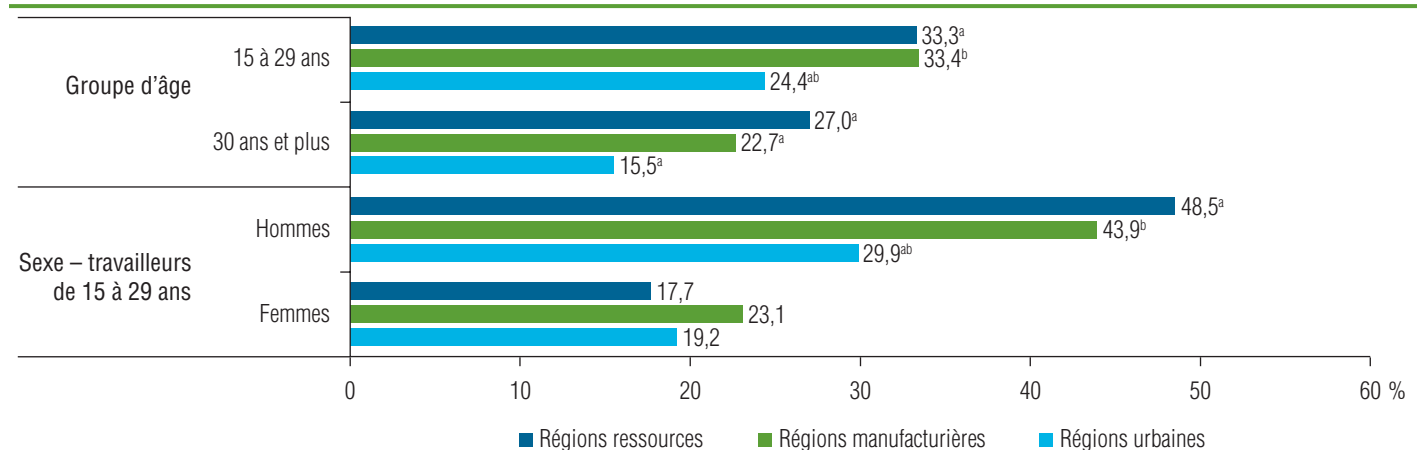
Tableau 3
Exposition à des contraintes physiques du travail selon la région de résidence, travailleurs de 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015

	Régions ressources	Régions manufacturières	Régions urbaines
	%		
Niveau élevé de contraintes physiques en milieu de travail	33,3 ^a	33,4 ^b	24,4 ^{a,b}
Gestes répétitifs des mains et des bras	38,0	36,9	39,3
Efforts en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement	31,2 ^a	28,8 ^b	20,6 ^{a,b}
Manipulation de charges lourdes	22,7 ^a	22,8 ^b	16,9 ^{a,b}
Vibrations des mains ou des bras provenant d'outils à main	11,3 ^a	11,5 ^b	5,6 ^{a,b}
Vibrations de tout le corps provenant de grosses machines, de véhicules ou du sol	8,3 ^a	7,1 ^b	3,5 ^{a,b}
Travail debout de façon prolongée sans possibilité de s'asseoir	38,5	48,1	48,6

a,b : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les régions au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Figure 4
Exposition à un niveau élevé de contraintes physiques du travail selon la région de résidence, l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Québec, 2014-2015



a,b : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les régions au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES ET BLESSURES

Qu'en est-il du lien entre les troubles musculosquelettiques et les blessures au travail et le type de profession ou le niveau d'exposition aux contraintes physiques au travail? Les travailleurs de 15 à 29 ans occupant plus souvent des emplois à risque, sont-ils davantage victimes de blessures et de TMS? Les données de l'EQSP 2014-2015 concernent les blessures et les TMS au cours des 12 derniers mois.

Les troubles musculosquelettiques sont moins présents chez les jeunes travailleurs

La présence de troubles musculosquelettiques est plus marquée chez les 30 ans et plus que chez les 15-29 ans (26 % c. 22%), et ce, même parmi les personnes exposées à un niveau élevé de contraintes physiques ou parmi chacun des types de profession. Les blessures dues à des mouvements répétitifs sont également plus répandues chez les travailleurs de 30 ans et plus (8 % c. 4%). Cependant, la

proportion de personnes s'étant blessées accidentellement au cours des 12 derniers mois est similaire entre les deux groupes d'âge (3,4 % chez les 30 ans et plus et 3,6 % chez les 15-29 ans). (les trois données sur les 30 ans et plus sont non illustrées)

Les différences selon les sous-groupes d'âge chez les moins de 30 ans ne sont pas significatives aussi bien pour les TMS que pour les blessures dues à des mouvements répétitifs et les blessures « accidentelles » (données non illustrées).

Les troubles musculosquelettiques sont plus courants chez les femmes que chez les hommes de 15 à 29 ans

Le tableau 4 montre que les troubles musculosquelettiques affectent nettement plus les femmes que les hommes de 15 à 29 ans (28 % c. 16%), alors que les hommes du même âge sont plus souvent victimes de blessures accidentelles au cours des 12 derniers mois (4,5 % c. 2,8%). Enfin, la proportion d'hommes et de femmes victimes de blessures attribuables à des mouvements répétitifs est similaire entre 15 et 29 ans.

Les jeunes travailleurs ne sont pas davantage victimes d'accidents de travail que les plus âgés

Selon les données de l'EQSP 2014-2015, une proportion semblable de travailleurs de 15 à 29 ans et de 30 ans et plus a subi un accident de travail au cours des 12 derniers mois. Les proportions sont similaires parmi les travailleurs à temps plein ou à temps partiel, et pour le même secteur d'activité économique et le même type de profession. En proportion, les jeunes ne se démarquent pas non plus des plus âgés pour les accidents de travail parmi les personnes en emploi dont le niveau de contraintes physiques est élevé (données non illustrées). Cependant, comme le montre le tableau 4, le niveau élevé de contraintes physiques est associé à de plus grandes proportions de travailleurs ayant des TMS (31 % c. 18%), des blessures dues à des mouvements répétitifs (7 % c. 2,8 %) et des blessures accidentelles (7 % c. 2,3%).

Le type de profession n'est donc pas étranger aux risques de souffrir de blessures, qu'elles soient dues ou non à des mouvements répétitifs, puisque ce sont

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES NON TRAUMATIQUES

Les troubles musculosquelettiques (TMS) se définissent comme un ensemble de symptômes et de lésions inflammatoires ou dégénératives de l'appareil locomoteur au cou, au dos, aux membres supérieurs et aux membres inférieurs. La présence de TMS d'origine non traumatique liés au travail a été mesurée auprès des personnes occupant un emploi rémunéré au moment de l'enquête. Une personne a souffert de TMS d'origine non traumatique liés au travail au cours des 12 derniers mois si elle a ressenti durant cette période des douleurs (souvent ou tout le temps) au cou, au dos, aux membres supérieurs ou aux membres inférieurs et que ces douleurs étaient reliées partiellement ou entièrement à son emploi principal actuel, mais non causées par un accident de travail.

BLESSURE AU TRAVAIL ATTRIBUABLE À DES MOUVEMENTS RÉPÉTITIFS

Blessure lors d'un travail rémunéré attribuable à des mouvements répétitifs subie dans les 12 derniers mois par un travailleur actuel. Cette blessure est assez grave pour limiter les activités normales de la personne (ex. : tendinite, bursite).

BLESSURE ACCIDENTELLE AU TRAVAIL

Blessure lors d'un travail rémunéré non attribuable à des mouvements répétitifs subie dans les 12 derniers mois par un travailleur actuel. Cette blessure est assez grave pour limiter les activités normales de la personne (ex. : fracture, brûlure, entorse).

les professions manuelles qui sont les plus susceptibles d'en causer. La proportion de jeunes travailleurs de 15 à 29 ans qui souffrent de TMS est plus élevée dans les professions manuelles (22 %) et mixtes (25 %) que dans les emplois de type non manuel (18 %) (tableau 4). On n'observe cependant pas de différences selon le régime de travail (temps plein ou partiel) (données non illustrées).

Enfin, les résultats montrent que les TMS, les blessures dues à des mouvements répétitifs et les « accidents » de travail ne sont pas plus répandus dans les régions ressources et manufacturières que dans les régions urbaines (tableau 4).

Tableau 4

Troubles musculosquelettiques et blessures au travail au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques sociodémographiques et de l'emploi, travailleurs de 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015

	TMS ¹	Blessure attribuable à des mouvements répétitifs	Blessure accidentelle
	%		
Total	21,7	4,1	3,6
Sexe			
Hommes	15,6 ^a	4,0	4,5 ^a
Femmes	27,8 ^a	4,1	2,8 ^{*a}
Niveau élevé de contraintes physiques			
Oui	31,5 ^a	7,0 ^a	7,1 ^a
Non	17,9 ^a	2,8 ^a	2,3 ^{*a}
Secteur d'activité économique			
Secteur primaire	16,0 ^{**}	7,9 ^{**}	8,5 ^{**a}
Construction	22,1	8,8 ^{*a,b}	6,1 ^{*b}
Fabrication	22,1	4,1 ^{**a}	7,8 ^{*c}
Services	21,9	3,6 ^b	3,0 ^{a,b,c}
Type de profession			
Manuel	22,0 ^a	6,0 ^{a,b}	6,9 ^a
Non manuel	18,1 ^{a,b}	3,2 ^{*a}	1,3 ^{**a}
Mixte	24,7 ^b	3,5 ^b	3,6 ^a
Région de résidence			
Régions ressources	20,9	4,7 [*]	5,0 [*]
Régions manufacturières	21,9	3,7	4,1
Régions urbaines	21,6	4,4	2,8 [*]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

a,b,c : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les catégories pour une même colonne au seuil de 0,05.

1. TMS d'origine non traumatique liés à l'emploi principal actuel ayant dérangé la personne dans ses activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

CONCLUSION

Si la majorité des jeunes de 15 à 29 ans occupent un emploi, ils sont proportionnellement moins nombreux en région urbaine. Cela s'explique en partie par le fait qu'une plus grande proportion des jeunes vivant en région urbaine sont occupés par les études.

Les travailleurs de 15 à 29 ans sont plus présents dans des emplois de niveau de compétence « élémentaire » et le sont moins dans ceux de compétence « professionnelle ». Le travail des jeunes de 15 à 29 ans est plus précaire. Ils ont plus fréquemment un statut temporaire et travaillent plus souvent à temps partiel, alors qu'un cinquième d'entre eux occupent plus d'un emploi. Ils sont plus nombreux à travailler dans le secteur du commerce et des services de restauration. Le travail manuel est nettement plus courant chez les hommes et est plus répandu en région ressource.

Toutes ces conditions d'emploi ne sont pas étrangères aux risques auxquels font face les jeunes. Près d'un tiers d'entre eux sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques, alors que chez les 30 ans et plus, c'est une personne sur 5 qui l'est. Près de la moitié des jeunes travaillent debout sans possibilité de s'asseoir.

Même dans les secteurs ou les professions plus à risque, ce sont les jeunes qui subissent davantage de contraintes. Parmi les personnes occupant un emploi manuel et celles évoluant dans le secteur primaire, ce sont les plus jeunes qui

estiment être exposés aux contraintes physiques en plus grande proportion. Malgré cela, dans les 12 derniers mois, les personnes en emploi de 15 à 29 ans ne sont pas plus nombreuses, en proportion, à avoir subi des blessures accidentelles et des blessures dues à des mouvements répétitifs.

On peut avancer que les blessures dues à des mouvements répétitifs, de même que les TMS, sont des troubles qui prennent du temps à s'installer et il n'est pas étonnant que les jeunes soient moins concernés. D'un autre côté, il y a une amélioration des conditions de travail avec l'âge, l'expérience et l'ancienneté des travailleurs¹⁴.

Il est effectivement surprenant de constater que, selon les données de l'EQSP, peu importe le secteur d'activité, les contraintes et le fait de travailler à temps plein ou à temps partiel, les blessures accidentelles ne sont pas plus répandues au sein de la population de 15 à 29 ans occupant un emploi.

Il ne faut cependant pas oublier que les jeunes, compte tenu de leur grande mobilité, changent plus fréquemment d'emploi au début de leur intégration économique, ce qui les amène à être plus souvent dans une situation de nouvel employé. Ils doivent conjuguer avec des environnements de travail variables, ce qui peut augmenter le risque d'accident¹³. D'où l'importance de ne pas négliger leur intégration sécuritaire dans les milieux de travail.

Des analyses plus approfondies tenant compte des travailleurs en équivalent temps complet (ETC) permettraient de mieux distinguer l'impact des contraintes sur les taux de blessures par heures travaillées. Une analyse précédente avec les données de l'*Enquête sociale et de santé* de 1998 effectuée en utilisant un taux de fréquence des accidents en ETC (en supposant que tous travaillent à temps plein) avait permis de démontrer un écart entre les jeunes et les plus âgés. Dans le présent article, et étant donné que les jeunes travaillent plus souvent à temps partiel, les écarts de risques de blessures ne sont pas perceptibles.

Les résultats de l'EQSP sur les caractéristiques du travail des jeunes sont fidèles aux caractéristiques dépeintes par une autre enquête utilisée souvent dans les recherches sur le marché du travail : l'*Enquête sur la population active* (EPA). Ils pourraient faire l'objet d'analyses en lien avec des indicateurs sur l'environnement organisationnel et la santé mentale au travail. Plusieurs analyses sont potentiellement intéressantes à cet égard chez la sous-population des jeunes de 15 à 29 ans.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUGGÉRÉE

CAMIRAND, Hélène, et Mikaël BERTHELOT (2017). « Les Québécois de 15 à 29 ans sont-ils plus exposés aux contraintes physiques en milieu de travail que leurs aînés? », *Zoom santé*, [En ligne], n° 64, novembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-13. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201711-64.pdf].

13. M. VULTUR et D. MERCURE (2011), *Perspectives internationales sur le travail des jeunes*, Presses de l'Université Laval, p. 314 (Coll. Sociologie contemporaine).

14. M. GERVAIS, P. MASSICOTTE et D. CHAMPOUX, *op. cit.*

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau A.1

Caractéristiques de l'emploi selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Québec, 2014-2015

	15-29 ans	30 ans et plus	15 à 29 ans	
			Hommes	Femmes
	%			
En emploi	68,0 ^a	59,5 ^a	66,8	69,3
Secteur d'activité économique				
Secteur primaire ¹	2,1	2,2	2,9 ^b	1,2 ^{*b}
Construction	5,8	5,9	11,1 ^b	0,6 ^{**b}
Fabrication	7,1 ^a	12,9 ^a	10,2 ^b	4,2 ^b
Services ²	85,0 ^a	78,9 ^a	75,8 ^b	94,0 ^b
Catégorie professionnelle				
Gestion (cadres supérieurs, intermédiaires et autres directeurs)	2,1 ^a	7,3 ^a	3,0 ^{*b}	1,3 ^{*b}
Professionnels	14,9 ^a	23,4 ^a	12,1 ^b	17,6 ^b
Technique	30,8	32,4	33,9 ^b	27,8 ^b
Intermédiaire ³	31,3 ^a	28,9 ^a	29,9	32,6
Élémentaire ⁴	20,9 ^a	8,0 ^a	21,2	20,6
Type de profession				
Manuel	25,6	24,0	40,0 ^b	11,6 ^b
Non manuel	34,4 ^a	53,7 ^a	29,9 ^b	38,8 ^b
Mixte	40,0 ^a	22,3 ^a	30,1 ^b	49,6 ^b
Régime de travail				
Temps partiel (moins de 30 heures)	32,3 ^a	9,0 ^a	27,6	35,6
Temps plein (30 heures ou plus)	67,7 ^a	91,0 ^a	72,4	64,4
Statut d'emploi				
Permanent	68,8 ^a	85,8 ^a	69,1	68,5
Temporaire ou autre type d'emploi	31,2 ^a	14,2 ^a	30,9	31,5
Cumul d'emploi				
Plus d'un emploi rémunéré	20,0 ^a	15,4 ^a	16,9 ^b	23,1 ^b

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

a,b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge ou entre les sexes au seuil de 0,05.

1. Agriculture, pêche, exploitation forestière et minière.

2. Par exemple, commerce de détail, transport et entreposage, hébergement et restauration.

3. Par exemple, personnel de soutien des services de santé, manutentionnaires.

4. Par exemple, personnel et ouvriers non qualifiés.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Tableau A.2

Caractéristiques de l'emploi selon le type de région de résidence, travailleurs de 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015

	Régions ressources	Régions manufacturières	Régions urbaines
	%		
Secteur d'activité économique			
Secteur primaire ¹	7,3 ^a	2,8 ^a	0,5 ^{**a}
Construction	5,9	6,5	4,9
Fabrication	5,8 ^a	8,8 ^{a,b}	5,4 ^b
Services ²	80,9 ^a	81,9 ^b	89,3 ^{a,b}
Catégorie professionnelle			
Gestion (cadres supérieurs, intermédiaires et autres directeurs)	1,6 ^{**}	2,2 [*]	2,1 [*]
Professionnels	12,6 ^a	12,7 ^b	17,8 ^{a,b}
Technique	35,9 ^a	32,1 ^b	28,5 ^{a,b}
Intermédiaire ³	28,2	32,0	30,9
Élémentaire ⁴	21,8	21,0	20,7
Type de profession			
Manuel	36,2 ^a	28,9 ^a	20,2 ^a
Non manuel	28,1 ^a	29,7 ^b	40,9 ^{a,b}
Mixte	35,6 ^a	41,4 ^a	38,9
Régime de travail			
Temps partiel (moins de 30 heures)	32,0	33,7	30,7
Temps plein (30 heures ou plus)	68,0	66,3	69,3
Statut d'emploi			
Permanent	65,7	70,3	67,5
Temporaire ou autre type d'emploi	34,3	29,7	32,5
Cumul d'emploi			
Plus d'un emploi rémunéré	18,5	20,4	19,8
Statut de syndiqué			
Oui	44,7 ^{a,b}	36,7 ^a	36,1 ^b

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

a, b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les régions au seuil de 0,05.

1. Agriculture, pêche, exploitation forestière et minière.

2. Par exemple, commerce de détail, transport et entreposage, hébergement et restauration.

3. Par exemple, personnel de soutien des services de santé, manutentionnaires.

4. Par exemple, personnel et ouvriers non qualifiés.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

PARUS RÉCEMMENT DANS LA COLLECTION ZOOM SANTÉ...

n° 63	La pratique régulière de l'activité physique chez les 15 à 29 ans au Québec	Juin 2017
n° 62	La santé mentale des jeunes : certains consultent, d'autres pas. Qui sont-ils ?	Juin 2017
n° 61	Qui sont les consommateurs réguliers de boissons sucrées ?	Avril 2017
n° 60	Consommer ou ne pas consommer du cannabis : regard sur le profil de consommation des Québécois	Novembre 2016

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques de santé en vertu du Programme de mise en valeur des données d'enquêtes de l'Institut.

Ont collaboré à la réalisation : Kate Dupont, vérification des chiffres
Direction des statistiques de santé
Sarah Bélanger, révision linguistique
Anne-Marie Roy, mise en page
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401
ou 1 800 463-4090 (sans frais d'appel
au Canada et aux États-Unis)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : contactsante@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2017
ISSN 1911-5539 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2006

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation du
gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm